

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
Vendredi 21 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme **GENTY** Béatrice, Maire.

Date de convocation : lundi 17 novembre 2025.

Etaient présents : Béatrice **GENTY**, Nadège **BOZIO**, Carl **BLANDIN**, Marlène **FLACELIERE**, Angélique **ALLOIN-CORDIER**, Jean-Louis **DELAUX**, Sandra **MATHÉ**.

Absents ayant donné pouvoir : Patrice **BUCHET** ayant donné pouvoir à Béatrice **GENTY**, Fabien **LLORENS** ayant donné pouvoir à Sandra **MATHÉ**.

Étaient excusés : Élodie **CINI**, Bernard **JALLET**, Thierry **ALLAIX**.

Secrétaire de séance : **MATHÉ** Sandra

Le compte-rendu de la précédente séance du Conseil Municipal du vingt-cinq septembre deux mille vingt-cinq est adopté par l'ensemble des élus présents.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le **quorum est atteint**.

Ordre du jour :

- Choix du prestataire pour le marché JYS CHROME
- Convention mise à disposition de personnel : CDG 03
- Mise en vente d'un bien immobilier : 3 rue de l'Industrie
- Questions diverses

Objet : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE MARCHÉ DE RÉHABILITATION ET DÉPOLLUTION DU SITE JYS
CHROME

Délibération 2025-44

Madame le Maire rappelle l'opération de dépollution et de réhabilitation de la friche JYS CHROME située 1, rue de l'Algérie cadastrée A 521 et rappelle également qu'un appel d'offre pour le marché public a été réalisé du 23 septembre au 24 octobre 2025 sur la plateforme dédiée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que huit candidatures ont été déposées et que le cabinet chargé de la maîtrise d'œuvre du marché Antéa Group a déjà effectué un tri selon les notations comprises dans le marché.

Les trois entreprises retenues par le maître d'œuvre sont :

- 1 EIFFAGE FOREZIENNE avec une note de 8.1 sur 10
- 2 COLAS Base avec une note de 7.13 sur 10
- 3 DIE REMEDIATION avec une note de 7.1 sur 10

Le maître d'œuvre ANTEA GROUP a entamé une phase de négociation avec ces trois entreprises.

Suite à cette phase de négociation, la notation est la suivante :

- EIFFAGE FOREZIENNE avec une note de 10 sur 10
- COLAS Base avec une note de 7 sur 10
- DIE REMEDIATION avec une note de 7.5 sur 10

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 9 Contre : Abstention :

- **DÉCIDE** de retenir l'entreprise EIFFAGE FOREZIENNE qui a obtenu la note finale de 10 sur 10
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette opération.

Objet : CONVENTION SERVICE DE REMPLACEMENT AVEC LE CENTRE DE GESTION 03
Délibération 2025-45

Vu la délibération 2021/04/017 du 01 avril 2021 ;

Vu la proposition de renouvellement de la convention de remplacement par le Centre de Gestion 03 reçu en date du 06 octobre 2025 ;

Madame le Maire expose au conseil la nouvelle convention.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 9 Contre : Abstention :

- **ACCEPTE** le renouvellement de la convention du service de remplacement par le centre de Gestion 03
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Objet : VENTE D'UN BIEN IMMOBILIER : 3 RUE DE L'INDUSTRIE
Délibération 2025-46

Madame le Maire explique au conseil municipal que la commune est propriétaire de la maison située 3 rue de l'Industrie cadastrée A 648 (315 m²), A 1358 (219 m²) et A 1359 (9 m²) depuis 2023 pour un montant de 42 000 € hors frais de notaire.

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que beaucoup de travaux sont à réaliser pour réhabiliter la maison. Un devis avait été effectué avec un montant de 305 582.16 € TTC et rappelle que la commune n'a pas la capacité de réaliser ces travaux.

Madame le Maire a reçu une proposition d'achat d'Allier Habitat pour un montant de 35 000 €.

Le conseil municipal, après en avoir **DÉLIBÉRÉ** : Pour : 8 Contre : Abstention : 1

- **ACCEPTE** la mise en vente de l'acquisition 3 rue de l'industrie à Allier Habitat pour un montant de 35 000 €.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les actes afférents à cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

Logiparc 03

Madame le Maire informe le conseil municipal de la réception d'une lettre d'Évoléa concernant la rétrocession de la voirie à la commune de Montbeugny, et plus précisément de l'avenue François-Michelin. Or, cette rétrocession a été votée par Moulins Communauté le 30 juin 2023 et ne devrait être rétrocédée qu'une fois le Logiparc 03 achevé. Madame le Maire demandera des explications complémentaires à Évoléa au sujet de ce courrier.

FIN DU CONSEIL MUNICIPAL À 20 H 30.

Prochain conseil le mardi 16 décembre à 20 h 00.